



PREAVIS MUNICIPAL No 02/2024

Demande de crédit de CHF 893'715.00 TTC destinée à financer les travaux de réfection du chemin des Cacatières et du chemin du Carroz-d'Amont avec mise en séparatif du réseau d'assainissement et renforcement de la conduite d'eau sous pression.

Délégués municipaux : **Muriel Archer Galibourg et Laurent Mathez**

Au Conseil communal de St-Cergue

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. PREAMBULE

Le chemin des Cacatières et une partie du chemin du Carroz-d'Amont se sont fortement dégradés ces dernières années et sont actuellement dans un état déplorable. Il devient urgent de procéder à leur réfection et de manière durable. Afin d'éviter toute réouverture ultérieure, la Municipalité souhaite également profiter de ces travaux pour poser les premières bases du réseau de mise en séparatif dans ce secteur et procéder au renforcement et à la réfection de la conduite d'eau sous pression.

Dans ce sens, la Municipalité souhaite mettre en place un projet complet avec rénovation des équipements, réfection complète du revêtement et réfection en lien avec l'éclairage public.

2. SITUATION ACTUELLE

Collecteurs

A l'heure actuelle, l'ensemble des eaux est évacué par un collecteur unitaire de diamètre 300 et 400 en direction du collecteur intercommunal de l'APEC surchargeant inutilement ce dernier en raison des eaux claires parasites.

Le collecteur d'eaux de type unitaire, qui dans le futur et selon planification avec la DGE devra être affecté aux eaux claires, est composé de tuyaux en béton qui montrent, sur la base d'inspection caméra, que ces derniers sont déboîtés à certains endroits et présentent des infiltrations de racines. De plus, en raison de l'importante quantité d'eau transitant dans ce collecteur et dû à son âge, nous pouvons constater que les parois sont fortement usées. Le collecteur d'eaux mixtes n'est donc plus étanche sur une partie de son tracé. La structure du tuyau étant attaquée, ce dernier devra être remplacé sur certains tronçons.

Routes

Concernant la structure de la chaussée, un rapport d'Infralab a été réalisé sur la base de prélèvement de carottes et de mesures de déflexion. Le rapport montre une usure importante sur la surface, des fissurations diverses, des faïençages et nids-de-poule ainsi qu'un grand nombre de fouilles et de réparations ponctuelles sur les chemins des Cacatières et du Carroz-d'Amont. Si la fondation de la route ne semble pas trop mauvaise, le revêtement bitumineux est lui totalement dégradé sur toute son épaisseur.

Eau potable

La conduite de distribution d'eau potable située dans les chemins des Cacatières et dans la partie Ouest du Carroz-d'Amont est ancienne (plus de 50 ans) et a déjà fait l'objet de plusieurs réparations en raison de fuites. De plus, son calibre est sous-dimensionné par rapport aux exigences actuelles de l'ECA en matière de défense incendie.

Selon les plans du SIT communal, la conduite ancienne est en acier de diamètre 100 mm sur le tronçon A-B-C (voir plan projet n°1739/1A). Son tracé semble passer de part et d'autre des chemins selon les endroits.

Les habitations adjacentes sont pour la plupart raccordées sur cette ancienne conduite.

3. PROJET

3.1. Objectifs

Le présent projet a été développé par la Municipalité afin de répondre aux objectifs suivants :

- Réfectionner de manière durable le chemin des Cacatières et une partie du chemin du Carroz-d'Amont
- Modifier le système d'évacuation des eaux et du système unitaire en un système en séparatif
- Renforcer et sécuriser la distribution d'eau.

3.2. Mise en séparatif

Le projet peut être décomposé en 3 secteurs :

- Partie basse : Chemin des Cacatières. Il doit faire l'objet d'une refonte totale du réseau d'assainissement. En effet, le collecteur d'eaux mixtes actuel n'est pas en bon état et doit donc être démolé. Ce dernier sera remplacé par 2 conduites en PVC de diamètre 315 pour les eaux claires et de diamètre 200 pour les eaux usées. Les bâtiments raccordés au collecteur existant seront repris avec de nouvelles conduites afin de créer la mise en séparatif du réseau de la Commune.
- Partie haute : Chemin du Carroz-d'Amont. La conduite d'eaux mixtes peut être maintenue afin de récolter dans le futur les diverses eaux claires. Une conduite d'eaux usées de diamètre 200 sera mise en place le long de la route afin de récupérer les eaux usées des différents propriétaires privés ainsi qu'une station de pompage. La partie supérieure de la route n'étant actuellement pas munie de grilles de route, un collecteur d'eaux claires sera également mis en place afin de récolter les eaux de ruissellement de surfaces. En effet, le collecteur d'eaux mixtes existant ne suit pas la route.
- Une branche supplémentaire, d'une longueur d'environ 26m, doit être créée depuis le carrefour des deux chemins afin de récupérer les eaux des bâtiments. Sur ce dernier tronçon, le collecteur d'eaux mixtes TB 300 est également en mauvais état et ne peut donc pas être récupéré. Il sera remplacé par une conduite de diamètre 200 pour les eaux claires et de diamètre 160 pour les eaux usées.

L'ensemble de ce nouveau réseau d'eaux usées sera remis au niveau de la rue de la Gare, dans le collecteur d'eaux mixtes. La suite de la création du nouveau réseau d'eaux usées communal sera réalisée dans le cadre du chantier plus conséquent pour la mise en séparatif du bassin versant du centre du village, actuellement en discussion avec le Canton.

3.3. Eau sous pression

Le projet prévoit le remplacement de cette conduite en acier par une conduite en fonte de diamètre 150 mm. Le Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE), actuellement en cours d'élaboration, prévoit ce calibre afin de renforcer ce secteur relativement dense en habitations en garantissant de bonnes conditions de débit/pression en cas d'incendie.

Du côté Est du projet, la nouvelle conduite sera remplacée depuis l'attente posée suite au remplacement de la conduite à la Rue de la Gare en 2023, au point A. Le tracé de la conduite projetée sera parallèle aux nouveaux collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) projetés, jusqu'au point C. En ce point, une vanne Combi III sera posée pour garantir un maximum de flexibilité dans l'exploitation du réseau et impacter le moins possible d'abonnés lors d'une intervention. Une vanne d'arrêt est également prévue au point B dans le même but.

En ce qui concerne la défense incendie, la borne-hydrante (BH) située au point C sera remplacée.

Dans le cadre du chantier, la conduite ancienne devra être interrompue par secteur, étant donné qu'elle ne pourra pas être maintenue lors des travaux de fouilles en raison de son tracé. Des alimentations provisoires seront ainsi mises en place.

Enfin, les prises privées situées sur les tronçons de conduite communale seront naturellement toutes transférées de l'ancienne à la nouvelle. Lors des travaux, l'état des conduites privées pourra être appréhendé et les propriétaires privés dont l'état des conduites est mauvais seront invités à les remplacer jusqu'à l'intérieur de l'habitation.

1.2. Réfection surfacique

Sur la base de l'analyse du rapport d'Infralab, il est prévu de supprimer et d'évacuer l'intégralité du revêtement existant, soit environ 12cm, de ponctuellement renforcer et refaire la planie du chemin et de le réfectionner par un revêtement monocouche de 8cm d'ACT 16N. L'épaisseur de ce dernier sera ponctuellement montée à 10cm dans la zone du carrefour pour tenir compte des girations des véhicules.

Dans le cadre de ce chantier, les grilles de route sur le chemin des Cacatières seront refaites à neuf. Elles seront munies de nouveaux sacs dépotoirs d'un volume minimum de 500L et de coudes plongeurs afin de préserver la zone de rejet des eaux claires située en zone S2 de protection des eaux et de retenir ainsi un maximum de pollution liée aux circulations.

Dans ce sens, le chemin du Carroz-d'Amont sera muni d'un nouveau système de récolte des eaux de surfaces actuellement inexistant.

Les bords du chemin seront refaits de manière similaire à l'existant, à savoir une séparation des parcelles privées par un rang de pavés, lorsque celui-ci est existant.

Le carrefour avec la rue de la Gare ne sera pas modifié dans sa géométrie puisqu'il fait l'objet d'un autre projet avec la rue de la Gare.

4. MISE EN CONFORMITE DES PROPRIETES

Le projet, tel que proposé, permet l'installation d'un réseau communal structurant permettant la mise en place d'un nouveau mode d'évacuation des eaux en système séparatif dans ce secteur. Ce travail devra néanmoins être accompagné de travaux de mise en conformité des propriétés privées à leurs charges. Les tuyaux existants des privés pourront être maintenus pour les eaux claires et des nouvelles conduites d'eaux usées devront être mises en place. Une communication devra être faite par la Commune auprès des riverains pour

apporter son soutien technique aux propriétaires privés.

5. COÛT DES TRAVAUX

Le budget pour ces travaux est établi par nos mandataires, le bureau Bovard & Fritsché SA de Nyon ainsi que le bureau Miaz & Weisser SA de Lausanne, sur la base de soumissions récentes pour des travaux similaires. Les travaux de ce préavis font l'objet d'une mise en soumission auprès de différentes entreprises de la région, conformément à la loi sur les marchés publics.

Les travaux liés au remplacement de la conduite font l'objet d'une demande de subventionnement auprès de l'ECA. Un subside, de l'ordre de 12% à 14% des travaux subventionnés, sera probablement octroyé. La subvention ne pourra être obtenue que sur présentation du paiement du 100% des factures.

Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

Budget assainissement routier :

1	Travaux de génie civil, pour la réfection surfacique	88'000.00
2	Analyse de la chaussée	3'000.00
3	Marquage et signalisation	2'000.00
4	Travaux géométriques	4'000.00
5	Honoraires pour étude et DT (BFSA)	14'079.30
6	Divers et imprévus 5%	5'554.00
Total des travaux HT		116'633.30'
TVA 8.1%		9'447.30
TOTAL DES TRAVAUX TTC		126'080.60

Budget assainissement :

1	Travaux de génie civil, pour la mise en séparatif	377'000.00
2	Honoraires pour étude et DT (BFSA)	54'720.70
3	Divers et imprévus 5%	21'586.00
Total des travaux HT		453'306.70
TVA 8.1%		36'717.85
TOTAL DES TRAVAUX TTC		490'024.55

Budget eau sous pression :

1	Travaux de génie civil pour le remplacement de la conduite ESP	121'676.00
2	Travaux d'appareillage	88'402.85
3	Honoraires pour étude et DT (Miaz & Weisser SA)	33'500.00
4	Travaux géométriques	1'000.00
5	Divers et imprévus 5%	12'229.15
Total des travaux HT		256'808.00
TVA 8.1%		20'801.45
TOTAL DES TRAVAUX TTC		277'609.45

TOTAL DU BUDGET ARRONDI À TTC **893'715.00**

6. ASPECT FINANCIER

Au 31.12.2023, les emprunts à long terme de la commune totalisent à CHF 8'375'190.80, tandis que le plafond d'endettement, voté pour la législature 2021-2026, s'élève à CHF 20'000'000.

Dans ce contexte, ces travaux seront financés par un emprunt. Ils seront amortis conformément au système MCH2 sur une durée de 40 ans pour les routes et 60 ans pour la conduite d'eau sous pression et les collecteurs.

7. CONCLUSION

Le projet, tel que présenté, permet de réfectionner de manière durable le chemin des Cacatières et une partie du chemin du Carroz-d'Amont qui se sont fortement dégradés et qui ne peuvent plus attendre.

Il permet également, par la mise en place du système séparatif, le remplacement de la conduite d'eau sous pression, faisant probablement partie des plus âgées du réseau. Les nouveaux vannages permettront d'améliorer sensiblement la sécurité d'alimentation. Les conditions relatives à la défense incendie seront également améliorées grâce à un calibre de conduite adéquat. De manière similaire, l'anticipation avec la mise en place d'un tube dédié à l'éclairage public permet l'adjonction ultérieure d'un tel éclairage sans préjudice des travaux déjà réalisés.

C'est pourquoi au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de St-Cergue,

- vu le préavis N° 02/2024 de la municipalité,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement, le remplacement de la conduite d'eau sous pression et l'aménagement routier du chemin des Cacatières et du chemin du Carroz-d'Amont.
- **d'octroyer** à cet effet un crédit total de CHF 893'715.00 TTC, soit :

CHF 126'080.60 TTC pour la réfection surfacique (dicastère 430 routes).

CHF 490'024.55 TTC pour la mise en place du séparatif (dicastère 460 épuration).

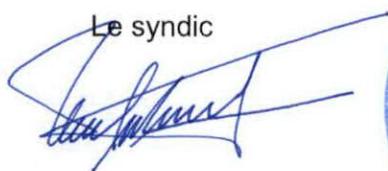
CHF 277'609.45 TTC pour le remplacement de conduites d'eau sous pression (dicastère 810 eaux sous pression).

- **de financer** ces investissements par un emprunt,

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 12 février 2024.

Au nom de la municipalité

Le syndic



Paul Ménard



La secrétaire



Joëlle Carriot